

Subdivision Environnement industriel,
Ressources minérales et Energie
Z.I. St Liguair - 4, Rue Alfred Nobel -
79000 NIORT
Tél. : 05.49.79.05.11 – Fax : 05.49.79.12.46
Mél : sub79.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

NIORT, le 09 mai 2007

Le Directeur

A

Monsieur le **PREFET des DEUX-SEVRES**
Direction de l'Environnement et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme
BP 522
79099 NIORT CEDEX 9

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Société HELARY TP à Mazières en Gâtine
Centrale temporaire – Déclaration de cessation d'exploitation

Référence : Votre transmission du 29 mars 2007

Par transmission visée en référence, vous nous avez transmis, pour avis, copie d'un courrier émanant de la société HELARY TP concernant la déclaration de cessation d'exploitation.

En effet, cette entreprise a été autorisée, par arrêté préfectoral du 03 octobre 2006, à exploiter une centrale d'enrobage temporaire sur la commune de Mazières en Gâtines.

Les travaux se sont terminés fin novembre 2006.

L'entreprise vous a donc déclaré la cessation d'activité conformément à l'article 2.12 de son arrêté préfectoral.

Lors d'une visite sur le site le 13 avril 2007, nous avons constaté que toutes les installations avaient été démontées et évacuées. Il n'y avait plus de matériaux sur le site. Le terrain était totalement remis en culture.

En conséquence, nous proposons de délivrer récépissé sans frais de sa déclaration à société HELARY TP sur le site de Mazières en Gâtine et de transmettre le présent courrier qui vaut procès verbal de récolement, à l'exploitant, au maire et au propriétaire du terrain.